



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**
Fédération Syndicale Unitaire

snetap@snetap-fsu.fr

Paris le 12 mars 2008		Monsieur Jean Louis BÜER
Dossier suivi par/ SP/MCV		Directeur Général de l'Enseignement et de la recherche
Objet : FAEP		1 ter avenue de Lowendal 75 700 PARIS 07 SP

Monsieur le Directeur,

Lors du CTPC 28 février et du CNEA du 11 mars, une huitaine de dossiers présentés par les représentants des personnels de l'enseignement agricole public, avec pour l'un d'entre eux l'appui du représentant de la FNSEA, ont retenu votre attention. Deux d'entre eux, les BTSA SER du Morvan et de Chasseneuil du Poitou, ont reçu depuis un avis favorable et nous vous en donnons acte.

Quant aux autres dossiers, le SNETAP entend d'une part vous les rappeler et d'autre part vous informer qu'il restera particulièrement attentif aux suites que vous avez envisagé de leur donner :

- la fermeture du BTSA TV de Luçon-Pétre a reçu un avis favorable alors que la fermeture était proposée en contrepartie d'une redistribution de la carte scolaire : vous nous avez assuré que cet avis n'hypothéquait pas la redéfinition prévue de la carte scolaire dans le département de la Vendée entre les lycées de Luçon-Pétre et de la Roche sur Yon et que les moyens correspondants à cette classe seront conservés dans cette perspective;
- l'avis défavorable donné à l'ouverture du BTSA ANABIOTEC 1/1 (seconde compétence) devrait selon vous conduire l'établissement de Mamirolle à se repositionner sur un projet de licence professionnelle ;
- un avis favorable à la fermeture du BTSA ACSE de Dax a été formulé par la DGER cependant cette fermeture étant en contrepartie de l'ouverture d'un BTSA SER, la décision de la fermeture appartient au DRAF et demeure selon vos propos au CTPC, suspendue aux conclusions de la révision des cartes de formations du BTSA ACSE.
- le changement d'une spécialité du BTSA IAA de Rodez qui a reçu un avis défavorable sera à reconsidérer au regard de la rénovation en cours de ce BTSA ;
- la section GDEA de la classe de BTSA du Guingamp a reçu un avis favorable à sa fermeture. Suite aux remarques formulées tant par les représentants des personnels que par le représentant de la FNSEA, vous vous êtes engagé à revoir cette question avec l'autorité académique en précisant que le coût de fonctionnement d'une section ne peut motiver un tel choix.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général Adjoint

Serge PAGNIER

